

## NOTE EXPLICATIVE EN MATIÈRE DE CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES POUR LA REPRISE DES INTERACTIONS EN PERSONNE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Médicaments novateurs Canada (MNC) publie cette note explicative afin d'offrir à ses compagnies membres une liste non exhaustive des facteurs à prendre en compte lors de la reprise des interactions en personne avec les professionnels de la santé (PS). Cette note explicative doit être mise en œuvre d'une manière compatible avec toutes les lois et réglementations applicables. Elle doit également être considérées dans le contexte de toute orientation générale et directive des gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux.

Les membres doivent être conscients des facteurs décrits ci-dessous alors que nous sortons de la pandémie actuelle. Il est maintenant plus important que jamais de démontrer la sensibilité professionnelle de l'industrie, le désir de faire la bonne chose et de protéger la santé et la sécurité des patients, des travailleurs de la santé, des employés et des collectivités.

Alors que l'industrie amorce la transition vers une nouvelle façon de travailler à la suite de la pandémie, nous espérons que chacune de nos compagnies membres décidera de manière indépendante du moment et de la manière de reprendre ses interactions en personne avec les professionnels de la santé et les autres intervenants au sein de notre système de soins de santé.

Au moment où les compagnies prendront chacune leurs propres décisions en ce qui concerne les questions spécifiques à la reprise, notre Code d'éthique (Code) et ses principes directeurs doivent continuer à nous guider. Les éléments suivants doivent également être pris en compte lors de la transition vers les interactions en personne avec les PS :

1. **Prévalence, disponibilité des tests, de la surveillance et du traçage de la COVID-19 :** Les compagnies membres doivent procéder progressivement pour permettre les interactions en personne avec les PS et prendre des décisions en fonction de la prévalence de la COVID-19 dans une collectivité, de la disponibilité des tests, de la surveillance et du traçage de la maladie. Il est souhaitable que les compagnies membres continuent de surveiller le taux de nouveaux cas au sein d'une collectivité pour éclairer leurs décisions concernant la reprise des interactions en personne. Lorsque les tests, la surveillance et le traçage font défaut dans certaines collectivités, les compagnies membres doivent déterminer si des protocoles adéquats sont en place avant d'interagir de nouveau avec les PS.
2. **Capacité des hôpitaux/PS et ressources :** La capacité des hôpitaux et des PS à gérer le traitement des patients tout en collaborant avec l'industrie doit être soigneusement examinée avant de reprendre les visites en personne pour éviter de surcharger inutilement le système de santé. Une attention particulière doit être accordée aux établissements traitant les personnes les plus vulnérables au virus, comme les établissements de soins pour personnes âgées, les centres de perfusion et les hôpitaux à haut risque. L'accessibilité d'équipements de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures médicales doit également être considérée pour garantir la disponibilité de ressources suffisantes pour la protection des PS et des employés des compagnies membres.



3. **Réceptivité des PS :** Même là où les gouvernements et les établissements de soins de santé le permettent, les membres doivent être sensibles à l'impact que la pandémie pourrait avoir sur les PS, qui peuvent être trop occupés ou préoccupés pour interagir présentement avec l'industrie. Des efforts doivent être consentis pour s'assurer que les PS sont à l'aise avec les visites renouvelées avant la reprise. Les compagnies membres devraient se tourner vers les PS et les établissements de soins de santé pour prodiguer des conseils sur la meilleure façon de s'engager avec eux pendant cette période difficile (p. ex., se réunir de façon virtuelle, en personne ou pas pour le moment).
4. **Une approche sur mesure :** Certains PS sont moins touchés que d'autres par la pandémie. Si une demande de réunion en personne est transmise à une compagnie membre, il est approprié de répondre à cette demande. Cependant, la compagnie membre doit prendre les mesures adéquates pour assurer la santé et la sécurité de tous, ce qui pourrait impliquer le port d'EPI approprié et le respect de protocoles d'hygiène stricts. De même, si une clinique accepte des réunions en personne, la compagnie membre peut la contacter et prendre rendez-vous à l'avance. La compagnie membre doit s'assurer qu'elle est informée des protocoles d'EPI et d'hygiène de la clinique et se conformer aux protocoles. Il est conseillé aux compagnies membres de confirmer toute visite avant de se rendre à la clinique et de confirmer également toute modification aux protocoles de la clinique. Les compagnies membres doivent veiller à ce que les exigences en matière de distanciation physique soient respectées et s'abstenir de toute interaction sans rendez-vous.
5. **Fourniture de repas et de rafraîchissements :** Des repas et des rafraîchissements sont acceptables pour les réunions en personne à condition que les protocoles de la clinique le permettent, que les normes du Code sont suivies et que toutes les pratiques de sécurité/d'hygiène personnelle requises/appropriées sont respectées.
6. **Pratiques de travail sécuritaires :** Les compagnies membres doivent assurer l'éducation continue et le renforcement des pratiques de sécurité et d'hygiène personnelles, y compris la distanciation sociale en évitant les salles d'attente surpeuplées, en améliorant les pratiques de nettoyage et en garantissant la disponibilité d'EPI aux personnes qui en ont besoin. Les compagnies membres doivent également veiller à ce que les employés qui ne se sentent pas bien n'assistent pas aux réunions en personne.

Le maintien d'interactions éthiques avec la communauté médicale est au cœur de l'objectif de notre industrie de découvrir, développer et commercialiser des médicaments et des vaccins novateurs qui améliorent la vie de tous les Canadiens.

Les interactions de l'industrie avec les PS doivent être conformes au Code et à ses principes directeurs, ainsi qu'à l'éthique décrite dans l'[Ethos](#) de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA). Tout engagement et interaction doit préserver l'intégrité et la réputation de l'industrie.

Cette note explicative reflète la compréhension actuelle de la pandémie et sera suivie et évaluée de façon continue. Les membres seront informés de toute modification ultérieure.